



PEB Échanges, Programme pour la construction et
l'équipement de l'éducation 1999/10

L'utilisation
des équipements scolaires
en dehors des heures
de classe

OCDE

<https://dx.doi.org/10.1787/447654570616>

L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE

L'intérêt de l'utilisation des équipements scolaires pour des programmes éducatifs ou pour des activités sociales en dehors des heures de classe est démontré pour les élèves, les parents et la population locale. Le PEB a étudié cette question il y a plusieurs années et a constaté que l'on s'accordait généralement sur ses avantages aussi bien éducatifs qu'économiques : garantir la sécurité et des possibilités de formation aux enfants qui sans cela seraient seuls à la maison et ouvrir l'école aux personnes de tous âges pour des activités culturelles, sportives ou des services sociaux.

L'expérience d'un certain nombre de pays de l'OCDE montre aujourd'hui comment l'utilisation des écoles en dehors des heures de classe peut améliorer les résultats des élèves en leur donnant davantage de temps pour étudier, enrichir le programme scolaire par des activités hors programme, donner aux adultes des possibilités de développement personnel ou de formation et offrir à la population en général un cadre bien situé qui puisse être le centre de la vie collective. Les pratiques actuelles dans ce domaine en Belgique, au Canada, aux États-Unis, en France, en Irlande, au Royaume-Uni, en Suisse et en Turquie sont décrites dans cet article.

L'après-midi, les week-ends et pendant les vacances d'été, des écoles qui seraient vides peuvent être utilisées pour l'éducation des adultes, la garde des enfants, des événements culturels, des activités pour les personnes âgées, etc. Les établissements d'enseignement primaire et secondaire offrent les équipements adéquats – salles de classe, ateliers, salles de spectacle et d'informatique, gymnases – dans un lieu central pour la collectivité. Les cours de récréation peuvent être ouvertes au public en dehors des heures de classe, comme c'est le cas à Genève. Les résidences des écoles en internat peuvent servir pour des classes de travail intégré, comme dans la Communauté flamande de Belgique. En Irlande, des organismes et des services sociaux publics partagent des locaux avec les écoles. Une école secondaire qui vient d'être construite au Québec ouvre ses installations sportives au public, tandis que la bibliothèque municipale située juste à côté est accessible aux élèves.

Les pouvoirs publics peuvent encourager une utilisation plus efficace des locaux, des terrains et des équipements par des incitations financières et par des politiques d'ouverture et de planification avec les écoles et la collectivité. Le gouvernement des États-Unis finance le développement de centres en dehors des heures de classe, pour lutter contre la violence et améliorer les résultats

des élèves. Au Royaume-Uni, les écoles reçoivent un financement spécial pour des programmes innovants ou pour la garde des enfants en dehors des heures de classe. Les écoles qui se construisent actuellement en Turquie dans le cadre du nouveau programme éducatif sont prévues pour être des centres communautaires et ont été conçues par des universités turques.

Pour permettre un partage des locaux sans heurt, il faut régler les problèmes de coût, d'organisation et de responsabilité. Il faut préciser les problèmes d'assurance, de prix de location et autres conditions d'utilisation. La collaboration entre les différents acteurs concernés, grâce au dialogue, à une planification commune et à la combinaison des ressources, n'a pas seulement pour avantage d'offrir de meilleurs équipements pour tous, elle peut également avoir des effets inattendus, comme dans le programme de l'École Ouverte en France, qui a permis de conserver les locaux en meilleur état, lorsque les enfants prennent possession de leur école.

Genève : écoles primaires ouvertes à tous

De tout temps, l'école primaire d'un quartier ou d'une commune a joué un rôle social de première importance. En effet, si sa fonction première est la transmission du savoir, elle fonctionne également comme un lieu privilégié de rencontres où les habitants, parents d'élèves ou simples citoyens, convergent naturellement. Dans ce cadre, la Ville de Genève a constamment eu le souci de rendre ses écoles les plus polyvalentes possibles en les ouvrant à des activités extra-scolaires et associatives.

L'application de cette politique d'ouverture n'a pas d'incidence financière majeure sur le coût des constructions, puisqu'il s'agit d'une utilisation optimale d'équipements scolaires obligatoires et de la mise à disposition d'espaces résiduels inutilisables à des fins d'enseignement. Quant aux coûts de location, ils sont restés volontairement symboliques, couvrant exclusivement les frais directs de fonctionnement, de façon à ce qu'ils ne constituent pas un frein pour les associations sans ressources.

Concrètement, l'ouverture des écoles primaires genevoises s'organise de la manière suivante :

• Dans les locaux scolaires

Entre 16h (fin des cours) et 18h, les enfants peuvent participer, contre une modeste rémunération – le retour à la gratuité a récemment été refusé en votation populaire – aux activités parascolaires qui sont organisées dans chaque école sous la responsabilité d'animatrices spécialisées. Ces activités se déroulent dans des locaux spécifiques, tels que les ateliers de bricolage, les salles de couture ou les salles d'éducation physique.

Dès 18h, et jusqu'à 22h, les salles de gymnastique, les salles de jeux et/ou de rythmique sont

louées à des sociétés locales. Ces locaux sont occasionnellement disponibles durant les week-ends. Par contre, les bâtiments scolaires sont fermés durant toutes les vacances scolaires.

- **Locaux spécifiques réservés aux sociétés**

La plupart des écoles primaires disposent de locaux destinés à des sociétés locales, qui les occupent à l'année.

- **Les cours de récréation**

Les cours de récréation des écoles primaires genevoises sont réservées aux élèves durant les heures scolaires, mais restent ouvertes à la population en dehors de celles-ci. Pour certains quartiers très urbanisés, elles constituent souvent le seul espace de jeux pour les enfants et les adolescents. En 1980, les autorités municipales ont lancé un vaste programme d'aménagement de 100 places de jeux, notamment dans les cours d'école, équipements qui sont actuellement presque tous réalisés. Grâce à cette opération d'envergure, les habitants peuvent profiter d'installations sûres et attrayantes pour les enfants.

Cet exemple suisse concerne spécifiquement la Ville de Genève. D'autres dispositions peuvent exister dans d'autres communes du pays.

France : une utilisation constructive pendant les vacances

L'opération École Ouverte, lancée à titre expérimental en 1991, accueille dans les collèges et les lycées, pendant les vacances, les mercredis (jour où il n'y a pas d'enseignement) et les samedis durant l'année scolaire, des enfants et des jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances et leur offre des activités éducatives, sportives et de loisir, mais également de renforcement et de soutien scolaire.

L'utilisation des locaux d'un établissement du second degré est autorisée par la collectivité territoriale compétente : le chef d'établissement, responsable du projet École Ouverte, l'informe, après avoir obtenu l'accord de son conseil d'administration, de sa participation à l'École Ouverte.

L'extension, en 1998, de ce dispositif aux élèves des écoles primaires a posé le problème de la mise à disposition des locaux des écoles primaires qui pendant les périodes de congés sont occupés par les centres de loisirs sans hébergement. D'une manière générale, les élèves du premier degré sont donc accueillis dans le collège sous la responsabilité du principal, pour des activités définies en partenariat avec le directeur d'école et les professeurs. Néanmoins quelques activités peuvent, ponctuellement et exceptionnellement, se dérouler dans une école primaire, après autorisation du maire et selon la législation.

Dans le cadre de l'École Ouverte, les jeunes qui participent aux activités prennent mieux en compte leur environnement : ils s'approprient les lieux, et, fiers de leur établissement, ils le maintiennent dans un état de propreté satisfaisant. Aucune dégradation n'est effectuée dans l'établissement pendant cette période et habituellement il y a une diminution des dégradations dès la rentrée scolaire suivante.

Royaume-Uni : encouragement à une utilisation collective plus large

La majorité des écoles du Royaume-Uni servent d'une manière ou d'une autre à des activités en dehors des heures de classe ou à des activités collectives. Il peut s'agir de clubs d'activités ménagères et de classes hors programme scolaire, aussi bien que d'éducation des adultes, d'activités sportives ou artistiques.

Malgré cette image positive, il reste beaucoup à faire. Le gouvernement est prêt à faciliter et à encourager les liens entre les écoles et les collectivités locales, afin que les écoles deviennent des centres de formation pour toute la population et que leurs locaux et équipements soient bien davantage utilisés en dehors des heures de classe.

Dans une première étape, de nouvelles directives sont préparées pour les écoles. Elles feront apparaître l'intérêt qu'il y a à encourager leur utilisation par la collectivité, elles montreront comment surmonter les obstacles et comporteront des conseils pratiques sur le financement, la planification, la santé, la sécurité et l'assurance. Ces directives seront publiées cet été avec un certain nombre d'études de cas récentes.

Une autre initiative annoncée au cours du printemps a consisté à utiliser les écoles pour y créer 85 centres de réseaux de formation, dont un grand nombre seront situés dans les centres villes. Ces centres mettront à la portée de toute la collectivité les systèmes d'information et de communication les plus performants. Ils permettront aux enfants et aux adultes d'accéder à de nouvelles approches de la formation et à une gamme de plus en plus large de possibilités avant et après les heures de classe. Ces centres permettront de répercuter en cascade les meilleures pratiques dans les écoles voisines et pourront également aider au développement de laboratoires de langues, de cybercafés et d'installations artistiques.

Québec : combinaison des ressources

Comme dans bien des pays, l'école au Québec est un équipement structurant dans la vie de la collectivité. Au niveau primaire, au cours des quatre dernières années, le ministère de l'Éducation du Québec (MEC) a financé la construction ou l'agrandissement de 64 écoles primaires. Or, de ce nombre, 19 impliquaient une participation élargie afin que les bâtiments puissent servir en dehors des heures de classe.

On observe au Québec une tendance lourde eu égard aux équipements des écoles secondaires à l'implication des collectivités locales pour optimiser l'utilisation de ces équipements. L'école secondaire l'Odyssee à Val-Bélair, inaugurée en février 1999, est un exemple d'un nouveau type de partenariat entre écoles et municipalités. La population de Val-Bélair peut utiliser le gymnase et la piscine de l'école, et les élèves ont accès à la bibliothèque municipale attenante à l'école.



L'école secondaire l'Odyssee à Val-Bélair au Québec qui partage ses équipements sportifs avec la ville et, en échange, se sert de la bibliothèque municipale (en bas à droite).

Irlande : regroupement des services

Les équipements éducatifs du pays sont de plus en plus utilisés par la collectivité, bien qu'ils n'aient pas été spécifiquement conçus dans ce but. L'Irlande reconnaît qu'à l'avenir les locaux scolaires ne peuvent être réservés exclusivement à l'enseignement et de nouvelles constructions sont en cours dans cet esprit. Deux écoles de ce type sont actuellement programmées à Dublin : l'une, à Sandymount, accueillera des équipements du ministère de l'Éducation et de la Santé et l'autre, à Cherry Orchard, regroupera des installations pour une école primaire, un programme d'initiatives préscolaires, des dispensaires, des activités reliant les familles et l'école et éventuellement des activités d'éducation des adultes.

Les écoles spéciales font aussi de plus en plus l'objet d'une utilisation mixte et en dehors des heures de classe. L'école spéciale St Gabriel de Limerick offre un soutien éducatif et médical à des enfants ayant des besoins spéciaux. Beechpark à Dublin se consacre aux besoins des élèves autistes et va devenir un centre d'excellence, combinant soutien éducatif, diagnostic, aide psychologique et autres formes d'aide.

Il reste à résoudre des problèmes d'assurance, de responsabilité et de transparence.

Communauté flamande de Belgique : recommandations détaillées

La communauté flamande de Belgique autorise l'utilisation des équipements scolaires par un certain nombre d'organisations et d'individus pour des

activités sociales, culturelles et sportives. Qu'il s'agisse de terrains scolaires, de gymnases ou de stades, de salles de classe, d'ateliers, de réfectoires, de cuisines, de bibliothèques ou de salles de spectacle appartenant aux écoles, ils peuvent toujours être réservés si l'école ne les utilise pas. Les mercredis après-midi, lorsqu'il n'y a pas classe, la priorité est donnée aux activités organisées par l'école ou par l'*Autonome Raad van het Gemeenschapsonderwijs* (ARGO, Conseil autonome pour l'éducation communautaire).

Les groupes de personnes liées à l'école – parents, anciens élèves, étudiants ou enseignants – ou les organisateurs d'activités expressément destinées aux élèves ne payent pas de frais de location. Pour les autres utilisations des locaux – services de garde d'enfants, organismes culturels, de la jeunesse et des sports – une contribution est demandée sur une base horaire ; les prix sont fixés par les autorités locales de l'enseignement. Les demandes doivent être soumises un mois à l'avance et tous les utilisateurs doivent prendre à leur compte des assurances couvrant tout dommage matériel et accident aux tiers.

Les activités communes comportent des conférences, des réunions, des expositions, des banquets, des fêtes et la projection de films. Les locaux ne peuvent servir à des activités politiques ou commerciales, ni à des courses cyclistes ou motorisées, ou autres activités de ce type.

Internats

Les résidences et les installations sportives des écoles flamandes comportant un internat sont souvent utilisées pour des classes de travail intégré conçues pour se familiariser avec le travail en équipe. Leur disponibilité diffère selon l'établissement : certaines ne peuvent être louées que pendant l'année scolaire, d'autres que pendant les vacances scolaires et d'autres encore toute l'année. Des visites de musées, de réserves naturelles et d'autres attractions proches sont souvent organisées lors de ces classes.

L'ARGO définit les modes d'utilisation des équipements scolaires qui servent de directives pour aider les écoles à gérer leurs infrastructures avec efficacité. L'ARGO est chargé de l'éducation de la collectivité pour la Communauté flamande de Belgique, mais comme les établissements jouissent d'une autonomie presque complète, les pratiques peuvent différer des recommandations.

Turquie : de nouvelles conceptions tenant compte de la collectivité

Ayant prolongé la scolarité obligatoire de cinq à huit ans à partir de l'année scolaire en cours, la Turquie investit maintenant dans l'accueil de ses trois millions de nouveaux élèves. La capacité d'accueil des écoles existantes est en augmentation, et 345 écoles qui serviront à différentes activités collectives sont en construction.



Les nouvelles écoles en Turquie sont conçues pour l'utilisation par les adultes.



Les nouvelles installations sont conçues pour répondre aux besoins futurs d'un système éducatif en évolution. Les écoles serviront de centres ouverts à la collectivité pour les activités sociales, culturelles et sportives. À la suite d'une évaluation des besoins conduite par le ministère de l'Éducation nationale, six universités turques ont préparé des projets novateurs de bâtiments qui puissent s'adapter au fur et à mesure que le programme éducatif se développera.

L'intérieur et l'extérieur de ces bâtiments sont conçus pour recevoir des personnes physiquement handicapées. Pour faciliter l'accès et éviter une circulation verticale, la multiplication des étages est évitée, sauf pour les bâtiments situés sur de petits terrains, limités à quatre niveaux. Les écoles maternelles ont une entrée à part et les classes qui reçoivent les élèves des premières années sont situées au rez-de-chaussée.

Les nouvelles écoles comportent des laboratoires de sciences et des salles d'informatique, d'éducation artistique et musicale, ainsi que des ateliers conçus pour un travail individuel et en groupe. Les salles réservées aux professeurs sont conçues à la fois pour un travail individuel et pour des réunions. Les écoles disposent de deux cantines, l'une pour les élèves plus âgés et l'autre pour les plus jeunes. Des salles de basket-ball et de volley-ball sont prévues, de même que des stades et des lieux de récréation, qui peuvent tous être utilisés par la collectivité.

Avec le passage à l'enseignement obligatoire d'une durée de huit ans, la Turquie vise à moderniser ses équipements éducatifs d'ici la fin de l'an 2000, en prévoyant des bâtiments qui puissent servir à l'apprentissage à vie et à l'éducation de la collectivité.

États-Unis : un nouveau programme en dehors des heures de classe

Les États-Unis investissent de plus en plus dans des constructions scolaires permettant d'accueillir des activités en dehors des heures de classe, pendant les week-ends et pendant l'été, dans les régions rurales et dans les centres villes défavorisés. Grâce au programme des *21st Century Community Learning Centers* (Centres de formation ouverts à la collectivité pour le XXI^e siècle), le gouvernement des États-Unis finance les écoles primaires et les deux cycles du secondaire à travers « des programmes éducatifs, récréatifs, sanitaires et sociaux s'adressant aux résidents de tous âges de la localité ».

Ces centres sont situés dans les bâtiments scolaires et sont gérés par des organismes éducatifs locaux qui sont en relation avec les collectivités locales, les entreprises, les institutions d'enseignement tertiaire et des services récréatifs, etc. Les crédits peuvent servir à louer des locaux, à acheter de l'équipement ou à réaménager des installations, mais non à en acheter ou à en construire.

Les bénéficiaires doivent participer à quatre au moins des 13 activités proposées, qui comportent notamment :

- des programmes pour le troisième âge ;
- des services de garde d'enfants ;
- une extension des heures d'ouverture des bibliothèques pour répondre aux besoins du public ;
- des programmes de formation aux technologies de l'information et de la communication s'adressant à tous les âges ;
- des programmes de formation des parents à l'éducation des enfants ;
- des services de conseil professionnel, de formation et d'emploi ;
- des services s'adressant aux jeunes qui ont quitté l'école avant d'obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire ;
- des services aux handicapés.

En 1998, le ministère de l'Éducation a alloué 40 millions \$US aux centres à la suite d'un concours ; 2 000 établissements ont participé à ce concours, ce qui représentait un total de 500 millions \$US de demandes de financement, dont a bénéficié un établissement sur 20. Le gouvernement s'est engagé à affecter 200 millions \$US en 1999 à ce programme – la moitié de cette somme sera attribuée à la suite d'un nouveau concours. Seront ainsi financés 1 600 centres qui recevront 250 000 étudiants. Les fondations privées apportent également des contributions importantes.

En reconnaissant la nécessité de ce type de programme, le ministère de l'Éducation américain cite des études montrant que c'est de 14 à 20 heures qu'il y a le plus de criminalité et de violence de la part des jeunes et que les adolescents qui ne sont pas surveillés après l'école risquent davantage de devenir alcooliques ou drogués et de moins bien réussir en classe que ceux qui s'engagent dans des activités constructives.

L'Étude nationale sur les programmes avant et après les heures de classe

En 1991, la première étude représentative sur le plan national a été entreprise aux États-Unis pour donner des informations sur les programmes d'activités destinés aux enfants de 5 à 13 ans avant et après les heures de classe. On trouvera ci-dessous quelques résultats extraits de *The National Survey of Before- and After-School Programs: Analysis and Highlights* :

- L'enquête a fait apparaître un besoin important de locaux adaptés dans les équipements éducatifs.
- Environ la moitié des programmes partagent des locaux. Le partage de locaux est plus fréquent pour les programmes situés dans des écoles publiques (67 %) et des institutions religieuses (60 %) que dans les garderies d'enfants (31 %).
- Situer un programme d'activité dans une école contribue souvent à résoudre les problèmes de transport, réduit les coûts de location, de personnel, d'équipement et de matériel, et diminue le coût que doivent supporter les familles disposant d'un faible revenu.
- Les organisations à but non lucratif gèrent les deux tiers des programmes des États-Unis, parmi lesquels les écoles publiques représentent 18 %. La principale catégorie de prestataires est constituée par les entreprises privées à but commercial représentant 29 % des programmes.
- Les programmes restent très dépendants de la contribution des parents pour leur budget de fonctionnement, et n'obtiennent qu'un financement réduit des services sociaux publics. Ce type de financement entraîne le développement d'un système de garde des enfants d'âge scolaire dépendant du niveau de revenu des familles.
- Les droits que paient les familles constituent 83 % des ressources des programmes. Le reste vient principalement (pour 10 %) des financements publics (locaux, des états et/ou fédéraux), bien qu'un tiers seulement des programmes en bénéficient sous une forme ou une autre.
- Le tarif horaire moyen pour une activité combinée avant et après les heures de classe est de 1.77 \$US.

Références

OCDE (1998), *Sous un seul toit : la prestation de services collectifs intégrés dans les pays de l'OCDE*, Paris.

Des études de cas donnent une grande richesse de solutions pour optimiser l'utilisation des écoles existantes par une meilleure intégration dans la collectivité et par le développement de synergies nouvelles avec d'autres services.

Code OCDE 95 98 03 2P, ISBN 92-64-26110-9, 77 pp., FF 120.

OCDE (1996), *Diversifier les utilisations des établissements scolaires*, Paris.

Beaucoup de villes et de villages manquent de locaux adaptés à l'enseignement des adultes et à la formation continue, à la garde des enfants et à d'autres activités culturelles, sportives et de loisir. Pourtant, des milliers de bâtiments scolaires restent fermés pendant les vacances et les fins de semaine. Cet ouvrage montre comment utiliser de façon plus efficace ces locaux coûteux et précieux, et comment contribuer ainsi à ralentir le déclin des populations rurales et à offrir de nouvelles perspectives lors d'un processus de décentralisation.

Code OCDE : 95 96 04 2, ISBN 92-64-24880-3, 39 pp., FF 60.

OCDE (1996), *Intégrer les services pour les enfants à risque*, Paris.

Cet ouvrage décrit les politiques menées par les pouvoirs publics – ainsi que les recherches universitaires entreprises en la matière – pour intégrer les services d'enseignement, de protection sociale et de santé destinés aux enfants au Danemark, en France, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni. Il repère les principaux avantages et inconvénients des mesures prises pour tenter de coordonner les diverses formes de services.

Code OCDE : 96 96 02 2P, ISBN 92-64-24791-2, 102 pp., FF 85.

OCDE (1995), *Les enfants à risque*, Paris.

Les enfants venant de milieux défavorisés risquent, plus que d'autres, d'être en difficulté à l'école, d'abandonner leurs études et d'éprouver de réelles difficultés à s'intégrer dans une vie adulte normale. Agir exige que l'organisation de l'école, les programmes d'études et la pédagogie soient adaptés pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux des enfants et de leurs familles, exaucer les vœux de la collectivité et servir les intérêts des entreprises. Cette publication s'inspire des rapports et des études de cas communiqués par 17 pays Membres et trois fondations. Elle porte sur la période préscolaire, la scolarité et le passage de l'école à la vie active.

Code OCDE : 96 95 05 2P, ISBN 92-64-24430-1, 160 pp., FF 170.

AGRON, Joe (1998), « *The Urban Challenge: Revitalizing America's City Schools* », *American School and University Magazine*, juillet.
<http://www.asumag.com/julcov.htm>

Aux États-Unis, l'une des causes de la détérioration des bâtiments provient du manque de temps libre pour entretenir les écoles qui sont constamment occupées pour des activités en dehors des heures de classe.

CEEDS (*Center for Environment, Education and Design Studies*).
http://www.newhorizons.org/ceeds_articles.html

On trouve notamment sur ce site les articles suivants : « *Reconnecting Community and School: Initiatives to Expand Children's Environments* » et « *Less is More: Learning Environments for the Next Century* », qui donnent des exemples innovants de partage des ressources pour réunir les étudiants et la collectivité locale.

HACKER, Michael (1994), « Après la classe, l'école ? », *L'Observateur de l'OCDE*, n°189, août/septembre, OCDE, Paris.

L'auteur souligne certains des avantages sociaux et économiques de l'utilisation des écoles après les heures de classe, ainsi que les problèmes administratifs et autres que cela pose : responsabilité du nettoyage et remise en place du mobilier, protection du matériel pédagogique et des travaux des élèves et conflits de priorité pour l'utilisation des locaux par tel ou tel groupe. Il met en garde sur le fait que « si un bâtiment sert à plusieurs utilisateurs à des périodes différentes... toute faiblesse de la structure de gestion se ferait alors rapidement ressentir ».

ICS Adviseurs et ministère néerlandais de l'Éducation, de la Culture et des Sciences, « Vernieuwings prijs 1998 ».

Le « prix de l'innovation » a été décerné dans le cadre du prix de la construction scolaire en 1998 (*PEB Échanges* 36, février 1999) pour récompenser des projets faisant preuve de créativité pour l'utilisation des écoles primaires par la collectivité. Le jury a évalué des projets de rénovation en fonction de la flexibilité et de l'utilisation polyvalente des bâtiments. Cette brochure de 8 pages a été publiée en néerlandais.

US Department of Education, Site Internet des *21st Century Community Learning Centers*
<http://www.ed.gov/offices/OERI/21stCCLC/21qa98.html>

La section FAQ de ce site est consacrée aux programmes de qualité, ainsi qu'à des recommandations sur la manière dont les projets peuvent recenser les ressources et les besoins locaux et définir des objectifs réalistes.

US Department of Education (1997), *Keeping Schools Open as Community Learning Centers: Extending Learning in a Safe, Drug-Free Environment Before and After School*.

Ce guide décrit les étapes nécessaires pour transformer une école en Centre communautaire de formation et donne d'autres sources d'information et de conseils. Il présente également des suggestions concrètes pour estimer les coûts, élaborer un budget et concevoir un programme efficace. On peut se procurer le texte complet sur :
<http://www.ed.gov/pubs/LearnCenters/>, ou téléphoner au 1 877 433 7827 (62 pages).

US Departments of Education and Justice (1998), *Safe and Smart: Making the After-School Hours Work for Kids*.

Ce rapport, élaboré conjointement par les ministères de l'Éducation et de la Justice, souligne le besoin d'activités après les heures de classe pour les enfants et les avantages qui en résultent. Le texte complet se trouve sur :
<http://www.ed.gov/pubs/SafeandSmart/title.html> ou s'obtient en téléphonant au 1 877 433 7827 (93 pages).

Contacts :

Belgique : Peter Steenhaut, président, ARGO, Bruxelles.
Téléphone : 32 2 50 51 705, annetta.rosiers@argo.be

États-Unis : <http://www.ed.gov/offices/OERI/21stCCLC/21qa98.html>

Télécopie : 1 202 219 2198, 21stCCLC@ed.gov

France : Josiane Guilhot-Malher, Bureau du réseau scolaire, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Paris.

Téléphone : 33 1 55 55 38 10, télécopie : 33 1 55 55 11 70

Genève : André Nasel, directeur du service des écoles et institutions pour la jeunesse.

Téléphone : 41 22 418 48 22, télécopie : 41 22 418 48 01, andre.nasel@eco.ville-ge.ch

Irlande : Martin Heffernan, responsable, Services techniques, ministère de l'Éducation, Tullamore.

Téléphone : 353 506 21363, télécopie : 353 506 41052

Québec : Roméo Lajoie, directeur des Équipements scolaires, ministère de l'Éducation.

Téléphone : 1 418 644 25 25, télécopie : 1 418 643 92 24

Royaume-Uni : Chris Bissell, DfEE, Londres, chris.bissell@dfee.gov.uk

Turquie : A. Remzi Sezgin, président, Bureau de la planification et de la coordination de la recherche, ministère de l'Éducation nationale, Ankara.

Téléphone : 90 312 4250086, télécopie : 90 312 4186401